

AFFAIRE N°10.

OBJET: Cession à la Société d'Importation des Pharmaciens Réunis (S.I.P.R.) d'un terrain de 300m² cadastré section AK n°100, situé rue du Bassin, en vue du transfert du dépôt d'éther situé dans l'emprise de la ZAC de la Providence.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La Société d'Importation des Pharmaciens Réunis exploite, à proximité du boulevard Doret, un dépôt d'éther dont les travaux d'aménagement de la ZAC de la Providence imposent le transfert.

Cette Société accepte de céder le terrain lui appartenant au prix de 30 francs le mètre carré, à la condition que lui soit cédé au même prix un terrain lui permettant de transférer son dépôt d'éther.

Un tel terrain a été trouvé rue du bassin, dans les délaissés du futur boulevard Sud, à proximité de la station de traitement de Bellepierre: il s'agit d'une parcelle de 300m² cadastrée section AK n°100.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à céder cette parcelle à la S.I.P.R. au prix de 30 francs le mètre carré soit 9 000 Francs et à intervenir dans l'acte de vente.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Recu à la Préfecture
'de la Réunion
le 16 Juillet 1982*